

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 28/008/2006 – ÉFAI

Londres, le 13 juillet 2006

Action complémentaire sur l'AU 176/06 (AMR 28/006/2006 du 23 juin 2006) et sa mise à jour (AMR 28/007/2006 du 30 juin 2006)

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

**ÉQUATEUR** Wilman Adolfo Jiménez Salazar (h), membre du *Comité de Derechos Humanos de Orellana* (Comité des droits de l'homme de la province d'Orellana)

---

Le défenseur des droits humains Wilman Jiménez Salazar a été libéré sous caution le 6 juillet 2006. Il était détenu dans la caserne d'une brigade militaire de la province de Pastaza. Amnesty International est cependant très préoccupée à l'idée que cet homme ne soit jugé par un tribunal militaire, ce qui serait contraire aux normes internationales d'équité.

Wilman Jiménez Salazar a été arrêté le 19 juin, alors qu'il photographiait des policiers et des militaires occupés à réprimer une manifestation de paysans contre les répercussions sur l'environnement des activités d'une compagnie pétrolière installée à Payamino, dans la province d'Orellana (est de l'Équateur). La police et l'armée auraient utilisé du gaz lacrymogène et des balles en caoutchouc afin de disperser les manifestants, blessant Wilman Jiménez Salazar et un autre homme.

Selon certaines informations, la compagnie pétrolière a accusé Wilman Jiménez Salazar de « *terrorisme* » et de « *sabotage* », et les autorités judiciaires militaires auraient ouvert une enquête sur lui. Il semble que ces investigations aient pour objectif d'intimider Wilman Jiménez Salazar, afin que celui-ci cesse ses activités légitimes de défenseur des droits humains.

Si les autorités militaires retiennent des charges contre cet homme, il sera jugé par un tribunal militaire. Amnesty International estime que les tribunaux militaires ne sont ni impartiaux ni indépendants et que si Wilman Jiménez Salazar devait être jugé par une telle instance, il serait de fait privé de son droit à un procès équitable tel qu'il est prévu par les normes internationales relatives aux droits humains.

L'état d'urgence a été proclamé en mars 2006 dans les provinces d'Orellana, de Napo et de Sucumbios, à la suite d'importantes manifestations contre l'impact sur l'environnement de l'extraction du pétrole dans la région. Au cours de ce mouvement de protestation, de violents affrontements ont opposé les manifestants aux forces de sécurité. L'état d'urgence, toujours en vigueur aujourd'hui, a suspendu les droits à la liberté d'expression, de mouvement et d'association, et confère aux forces de sécurité le pouvoir de fouiller des lieux de résidence et d'arrêter des personnes sans mandat judiciaire.

### **ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par le fait que les autorités judiciaires de l'armée ont ouvert une enquête sur Wilman Jiménez Salazar, défenseur des droits humains, qu'elles soupçonnent de « *terrorisme* » et de « *sabotage* » ;
- faites part de votre inquiétude à l'idée que ces investigations n'aient pour objectif d'intimider Wilman Jiménez Salazar, afin que celui-ci cesse ses activités légitimes de défenseur des droits humains ;
- déclarez-vous préoccupé par le fait que si Wilman Jiménez Salazar vient à être inculpé, il devra être jugé par un tribunal militaire ;
- soulignez que les tribunaux militaires ne sont pas conformes aux normes internationales d'équité en matière d'indépendance et d'impartialité ;

- exhorte les autorités à veiller à ce que les investigations et les procès concernant des civils soient uniquement menés par des instances civiles.

**APPELS À :**

Président :

Dr. Alfredo Palacio González  
Presidente Constitucional de La República del Ecuador  
Palacio de Carondelet  
García Moreno 1043  
Quito, Équateur

**Fax :** + 593 2 2580 748 (si quelqu'un répond, veuillez demander la ligne de fax : "*Tono de fax, por favor*")

**Formule d'appel :** *Sr. Presidente, / Monsieur le Président,*

Ministre de la Défense :

Gral. Oswaldo Jarrín Román  
Ministro de Defensa Nacional  
Ministerio de Defensa Nacional  
La Exposición 208, (La Recoleta).  
Quito, Équateur

**Fax :** + 593 2 2580 431 (si quelqu'un répond, veuillez demander la ligne de fax : "*Tono de fax, por favor*")

**Formule d'appel :** *Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Procureure générale par intérim :

Dra. Cecilia Armas Tobar  
Ministra Fiscal Subrogante  
Fiscalía General del Estado  
Av. Eloy Alfaro N°32-240 y República  
Quito, Équateur

**Fax :** + 593 2 255 9959 (si quelqu'un répond, veuillez demander la ligne de fax : "*Tono de fax, por favor*")

**Formule d'appel :** *Sra. Ministra Fiscal Subrogante, / Madame la Procureure générale par intérim,*

**COPIES À :**

Organisation de défense des droits humains :

Comisión Ecuánica de Derechos Humanos (CEDHU)  
Carlos Ibarra 176 y 10 de Agosto  
Edif. Yuraj Pirca, 9no. piso  
Quito, Équateur

**Fax :** + 593 2 258 9272 (si quelqu'un répond, veuillez demander la ligne de fax : "*Tono de fax, por favor*")

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Équateur dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 24 AOÛT 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*